N° 2026.03.7

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260321-2026_03_7-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

## SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire sortant.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire sortant**
**Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et PICOUT**
**MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MICHEL et RICHARD**

ABSENT EXCUSÉ : **MME RENOUARD (donne procuration à Mme COTIN), M. MACE ANTHONY (donne procuration à M. CAILLERE) et M. VALLARINO (donne procuration à Mme LONCLE)**

**Monsieur CAILLERE Rémi a été élu Secrétaire.**

--- ===0=== ---

## DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU GUILDO

Madame le Maire fait connaître que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux représentants titulaires au sein du Conseil Portuaire du Guildo (1 représentant au titre de la concession plaisance et 1 représentant de la commune, siège du Port) ainsi qu'à la désignation de deux suppléants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les représentants de la Commune sont les suivants :

- Représentant au titre de la concession plaisance :
  - Mme COTIN Marie-Christine (suppléant : Mme Chantal DETOT)
- Représentant de la commune, siège du port :
  - M. DOS Philippe (suppléant : M. BOURGET André)

*Délibéré en séance,*
*les jour, mois et an susdits*
*Pour extrait conforme*
*Le Maire,*

*Marie-Christine COTIN.*